

INSCRIRE VOTRE ENFANT AU LYCÉE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE DE LONDRES

- L'envoi d'offres de place a lieu après chaque commission d'affectation. Il y a 9 commissions d'affectation dans l'année. Les parents sont invités à déposer **un dossier par enfant** sur notre plateforme avant la date limite correspondant à chaque campagne. **Seuls les dossiers complets déposés avant la date limite** de la campagne en cours seront traités. Veuillez trouver [ici](#) le calendrier indiquant les dates de fermeture du serveur pour chaque campagne.
- Vous devez compléter un dossier pour chacun de vos enfants sur notre **plateforme en ligne**. Pour cela, **créez un compte** avec votre nom et prénom en suivant ce [lien](#). Il est préférable d'utiliser la page en français (pour changer de langue, cliquez sur la bulle de dialogue en haut à droite de la page). Avant de constituer le dossier de votre enfant, nous vous invitons à lire intégralement ce guide, afin d'éviter des erreurs qui pourraient ralentir ou même annuler l'inscription.
- Cliquez sur «*Préinscription*», puis sur l'encadré «*Année scolaire 2024-2025*» et enfin sur «*Nouvelle Préinscription*». Suivez les 6 étapes en veillant à bien compléter a minima les champs obligatoires (encadrés en rouge). Merci de bien vérifier que le dossier de préinscription est déposé **au nom de l'enfant** (et pas d'un parent). Ne changez pas la date d'entrée dans l'établissement qui s'affiche par défaut. Dans l'étape 4, il est **obligatoire** d'ajouter le deuxième responsable légal de l'enfant (s'il y en a un). En étape 5, **téléchargez toutes les pièces justificatives en même temps** et cliquez sur étape 6 «Confirmation». Un email automatique vous sera envoyé lorsque votre dossier sera considéré comme «terminé» par notre plateforme. **Veillez à ne pas soumettre deux dossiers pour le même enfant et à supprimer tout dossier commencé ou terminé qui serait erroné.** Les doublons donnent lieu à des corrections manuelles qui risquent de ne pas refléter vos souhaits.
- **Les dossiers seront étudiés par la commission d'affectation selon nos critères de priorité.** Les décisions sont ensuite notifiées par email aux familles selon notre calendrier. Nos envois se font par publipostage et certaines messageries sont paramétrées pour bloquer ces envois. Nous vous invitons vivement à vérifier vos courriers indésirables / *Junk Mail* aux alentours des dates mentionnées. Pour vous assurer de recevoir toutes nos communications, vous pouvez également ajouter l'adresse inscription@lyceefrancais.org.uk à votre liste de contacts. **Nous ne communiquons pas les résultats par téléphone.**

PIÈCES JUSTIFICATIVES

IMPORTANT : LES SIGNATURES DES DEUX RESPONSABLES LÉGAUX SONT OBLIGATOIRES SUR LES DOCUMENTS 3, 4 et 5. Les signatures électroniques ne seront pas acceptées et l'inscription ne pourra pas être poursuivie si les documents ne sont pas signés manuellement. Dans le cas d'un jugement attribuant l'autorité exclusive des décisions d'éducation à un seul parent – dont un justificatif devra être fourni – une seule signature suffira.

1. Photocopie complète du livret de famille (page montrant l'identité des parents ET page montrant le nom des enfants) pour les familles françaises / **full birth certificate**, ou extrait de naissance pour toute autre nationalité. Plusieurs pages peuvent être nécessaires : le document doit montrer les noms des responsables légaux et de l'enfant. Dans le cas d'un acte de naissance établi à l'étranger, celui-ci doit être traduit si des références en anglais ou en français n'apparaissent pas dans le document d'origine ;

2. Photocopie des passeports ou cartes d'identité en cours de validité des parents et de l'enfant. Les passeports sont à privilégier. Une photocopie du recto et du verso des cartes d'identité françaises est nécessaire afin de vérifier la date d'expiration. Les noms doivent correspondre à ceux du livret de famille ou de l'acte de naissance ;

3. Autorisation de scolarisation téléchargeable depuis la plateforme d'inscription ;

4. Formulaire « Règlements et Procédures » téléchargeable depuis la plateforme d'inscription ;

5. Notice aux responsables légaux téléchargeable depuis la plateforme d'inscription ;

6. Preuve d'emploi ou de mutation à Londres (certificat de travail, fiche de paie, contrat récent)* ;

7. Preuve de la résidence principale des parents à Londres (facture, contrat de location)* : ce document doit être daté de moins de 6 mois ;

8. Bulletins scolaires des deux années précédentes : pour les enfants n'ayant qu'un rapport annuel non disponible avant la date limite de constitution des dossiers, veuillez à défaut nous fournir un certificat de scolarité 2023-2024, à demander à l'école actuelle ;

9. Carnet de vaccination : il doit faire apparaître le nom de l'élève et inclure la liste de tous les vaccins reçus (et non seulement celui du Covid, le cas échéant) ;

10. Fiche de dialogue : pour les élèves entrant en 2^{nde} et 1^{ère} venant du système scolaire français, à fournir avant la rentrée ;

11. Titre de résidence : Pour les familles déjà sur le territoire britannique, il est obligatoire d'ajouter la preuve de nationalité, de visa ou le titre de résidence dans la candidature. Pour les autres familles ce document est à fournir impérativement avant la rentrée.

**DANS LE CAS EXCEPTIONNEL où la famille n'habite pas encore à Londres (ex. la mutation est prévue dans quelques mois) et qu'il n'existe pas de preuve d'adresse et/ou d'emploi sur Londres, l'attestation correspondante, téléchargeable depuis la plateforme d'inscription, peut être remplie et signée. Si vous travaillez déjà à Londres, la preuve d'emploi et d'adresse est obligatoire.*

INSCRIPTIONS EN PRIMAIRE

Nous comptons 4 annexes primaires à Londres :



ÉCOLE PRIMAIRE DE SOUTH KENSINGTON (à South Kensington) qui débute en Petite Section avec une filière bilingue à anglais renforcé



ÉCOLE PRIMAIRE MARIE D'ORLIAC (à Fulham) qui débute en Petite Section et compte deux filières bilingues à partir de la Moyenne section : « Anglais Renforcé » ou « Parité Horaire » (50% en français et 50% en anglais)



ÉCOLE PRIMAIRE DE WIX (à Clapham) qui débute en Moyenne Section et compte deux filières bilingues : « Anglais Renforcé » ou « Parité Horaire » (50% en français et 50% en anglais)



ÉCOLE PRIMAIRE ANDRÉ MALRAUX (à Ealing) qui débute en Petite Section avec une filière bilingue à anglais renforcé

Veuillez trouver [ici](#) plus d'informations sur nos différentes écoles et leurs cursus

POINTS À CONSIDÉRER LORS DE L'INSCRIPTION EN PRIMAIRE

- Lors du dépôt du dossier, la première rubrique « *Scolarité demandée* » vous permet de **renseigner le nom de l'annexe que vous souhaitez intégrer**. Si vous voulez aussi candidater pour d'autres écoles primaires / d'autres filières (lorsqu'elles existent), vous pourrez ajouter jusqu'à deux autres vœux dans l'étape 3 « *Ajouter un vœu* ». **Vous ne devez surtout pas faire un dossier différent pour chaque école.**
- **Nous suivons le calendrier des inscriptions français** (qui est différent du calendrier britannique). Voici les niveaux à considérer pour une inscription en septembre 2024/25. Attention à bien regarder le niveau correspondant si vous ne venez pas du système français, l'inscription pourrait être annulée si le niveau choisi est incorrect.
- **Les enfants provenant d'un système scolaire non français** (sauf pour les niveaux PS, MS et GS) devront passer un **test de français** avec les directeurs du primaire si une place venait à leur être offerte. Ce test prend en général la forme de questions orales.
- Pour les élèves n'ayant **jamais été scolarisés** (entrée en PS, MS et éventuellement GS), l'email et l'adresse de l'établissement précédent sont demandés dans la deuxième rubrique. Vous pouvez remplir ce champs avec la mention N/A (*non applicable*)
- Les enfants qui candidatent pour la **filière bilingue à Parité Horaire** doivent avoir le niveau d'anglais correspondant. S'ils proviennent d'un système non-britannique, ils devront passer un **test d'anglais** avant d'être acceptés.

Année de naissance de l'enfant	Niveau à inscrire pour une rentrée en septembre 2024/2025
2021	PS
2020	MS
2019	GS
2018	CP
2017	CE1
2016	CE2
2015	CM1
2014	CM2

INSCRIPTIONS AU COLLÈGE ET LYCÉE

- À partir de la 6^{ème}, nous proposons 2 cursus : Plurilingue et Section Internationale (SI). Plus d'informations sont disponibles [ici](#). **Par défaut, toute offre de place concerne la section Plurilingue.** Si l'inscription est finalisée au cours des premières campagnes de pré-inscription de l'année, l'enfant pourra être invité à passer le test d'entrée en SI. Si l'inscription se fait après l'organisation des tests d'entrée, l'élève devra faire toute sa classe de 6^{ème} en section Plurilingue et, sous réserve de test et de places disponibles à la fin de l'année, pourra rejoindre la 5^{ème} SI l'année suivante.
- **Pour le reste des niveaux, toute offre de place est par défaut en section Plurilingue.** Tout enfant venant déjà d'une Section Internationale doit nous indiquer, lorsque son inscription est complétée et les Droits de Première Inscription (DPI) payés, son souhait de continuer en SI. **Il ne sera pas possible dans ce cas de vous confirmer avant votre inscription si celle-ci sera en SI ou en section Plurilingue.** Ce n'est qu'après l'inscription que nos équipes pédagogiques pourront vous indiquer si une classe de SI est disponible ou non pour accueillir votre enfant.

POINTS À CONSIDÉRER LORS DE L'INSCRIPTION DANS LE SECONDAIRE

- **Enfants non-accompagnés** : seuls les enfants dont au minimum un responsable légal habite Londres peuvent déposer une demande d'inscription. **Aucun élève ne peut s'inscrire dans notre établissement s'il souhaite étudier en famille d'accueil, pensionnat ou assimilé** (ce cas de figure est interdit par notre règlement intérieur).
- **Nous suivons le calendrier des inscriptions français** (qui est différent du calendrier britannique). Voici les niveaux à considérer pour une inscription en septembre 2024/25. Attention à bien regarder le niveau correspondant si vous ne venez pas du système français, l'inscription pourrait être annulée si le niveau choisi est incorrect.
- **Les enfants provenant d'un système non français** devront passer un **test écrit de français** et de **mathématiques** si une place venait à leur être offerte.
- **Les offres sont faites sous réserve d'un avis de passage** en classe supérieure favorable formulé par l'établissement d'origine. En cas de redoublement, les familles doivent se rapprocher de nos équipes pour voir si l'inscription peut être modifiée en conséquence.
- Le cursus britannique (Section britannique) qui commence en *Year 10* (équivalent de la 3ème) fait l'objet de démarches d'inscription différentes. Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

Année de naissance de l'enfant	Niveau à inscrire pour une rentrée en septembre 2024/2025
2013	6ème
2012	5ème
2011	4ème
2010	3ème
2009	2 ^{nde}
2008	1ère
2007	Terminale

DÉCISIONS DE LA COMMISSION D'AFFECTATION :

OFFRES ET REFUS DE PLACE

- **Si vous recevez un email vous offrant une place**, vous devez suivre les consignes indiquées, selon le message qui vous a été envoyé :
 - **Faire passer un test** à l'enfant si l'offre de place l'indique ;
 - **Compléter le dossier** si des erreurs ont été constatées. Vous n'aurez que quelques jours pour faire ces modifications avant que l'offre de place ne soit annulée. Il est donc important de compléter le dossier avec soin en premier lieu pour éviter tout contretemps ;
 - **Régler les Droits de Première Inscription (DPI)**. Vous aurez un délai de quelques jours pour effectuer ce paiement. Une fois les DPI reçus, vous recevrez un email confirmant l'inscription pour l'année scolaire 2024/25.

Les DPI sont non-remboursables et ne pourront pas être reportés pour une inscription dans une année scolaire ultérieure. Veillez à ne déposer de demande que lorsque vous serez en mesure de rassembler les documents demandés et de régler les DPIs, au risque de voir la place offerte être annulée si les délais impartis ne sont pas respectés.

- **Si vous recevez un email de refus de place**, dans cet email, nous vous inviterons à nous recontacter si vous souhaitez que le dossier de votre enfant soit pris en compte lors de la prochaine commission d'affectation. Veuillez répondre à cet email dans les délais indiqués, afin de ne pas avoir à redéposer un nouveau dossier.